

# Anafé

Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers

## *Extrait* **Bilan 2006**

### **Observation associative dans la zone d'attente de Roissy**

Février 2007

#### **Les violences et humiliations**

Dans ses recommandations de novembre 2005 à propos de la France, le Comité contre la Torture du Conseil de l'Europe se disait encore « préoccupé par les informations reçues concernant des cas de violences policières, incluant des traitements cruels, inhumains et dégradants, dans ces zones d'attente, en particulier à l'encontre de personnes d'origine non occidentale ».

- Le 23/08/2006, l'Anafé recueille auprès de plusieurs maintenus des témoignages concordants. Ils ont vu par la fenêtre de la ZAPI 3 une femme et ses enfants, dont certains en bas âge, tous menottés pour être emmenés vers les aéro-gares.
- Les époux D. font part des violences qui auraient été subies lors d'une tentative de refoulement, en présence de leur enfant de 2 ans.

---

#### **Récit et chronologie des événements dont a été victime et témoin Mme N.O., de nationalité camerounaise, entre les 12 et 19 juillet 2006 :**

Dans la soirée du 12 au 13 juillet, vers 18h00, après avoir interrompu son repas, le chef de poste en ZAPI informe Mme N.O. qu'il a eu des recommandations de sa hiérarchie pour un renvoi en urgence au cours de week end. Mme N.O. rappelle qu'elle attend pour

le lendemain, de nouveaux documents qui lui avaient été demandés par la PAF elle-même. A cette objection, le chef de poste menace en disant que si l'intéressée « n'osait qu'une fois, refuser de prendre le vol, elle serait emmenée attachée avec des menottes, devant les yeux de son fils ». Suite à ces menaces et à cette situation, l'intéressée n'a pas dormi et s'est sentie mal toute la nuit (vomissements et maux de ventre).

---

**Jeudi 13 juillet**

**Heure :** réveil vers 4h30 et départ vers 6h00 pour l'aérogare où l'intéressée et son fils sont maintenus jusqu'à 15h00 approximativement

**Objet :** tentative d'embarquement.

**Lieu :** Aéroport puis Aérogare 2A

**Avec qui :** Mme N.O. et son fils K.

**Récit :**

En préparation d'un embarquement, l'intéressée est réveillée vers 4h30, mais comme au cours de la nuit précédente, l'intéressée souffre de nausées et de maux de ventre. Un médiateur de la Croix Rouge la confie à la PAF pour voir un médecin de l'aéroport, puisque l'infirmerie de la ZAPI est fermée à cette heure. Le médecin indique qu'il a reçu des recommandations de la hiérarchie policière, lui indiquant que l'intéressée doit absolument repartir. Suite aux insistantes de l'intéressée, le médecin déclare : « de toute façon, je ne touche pas les Nègres et je ne vous parle pas ! ». Puis il donne un document signé qu'il remet uniquement à la police, sans avoir ausculté l'intéressée ni lui avoir prescrit de médicaments. Vers 6h00, elle revient en ZAPI où son fils K. l'attend avec ses bagages, en vue de son transfert vers l'aérogare. Un médiateur de la Croix Rouge, assiste Mme N.O. pour descendre ses bagages car cette dernière n'est pas en condition pour le faire seule. En aérogare, l'intéressée et son fils ont été enfermés dans une salle privée de toilettes et Mme N.O. a eu de plus en plus de nausées. Privés d'un accès aux toilettes, ils ont dû se soulager dans des conditions dégradantes à même le sol de la pièce où ils étaient maintenus. Enfermés jusque 15h00 approximativement, ils ont vu passer dans la même salle de maintien, plusieurs passagers en vérification de documents; ces derniers ont été fortement indisposés par l'odeur de la pièce. Au moment de prendre l'avion en milieu de journée, Mme N.O. était donc dans une situation dégradante, sale et fatiguée. Elle a refusé de voyager dans ces conditions, et est restée maintenue encore plusieurs heures avant de rejoindre la ZAPI. La police insistait sur l'obligation de devoir partir. De retour en ZAPI vers 15h00, les médiateurs de la Croix Rouge ont été témoins de l'état de Mme N.O.. Après s'être lavée, elle a pu rencontrer le médecin de la ZAPI, qui lui a fourni des médicaments pour des infections cutanées et des comprimés pour calmer ses douleurs dans le dos.

---

**Samedi 15 juillet**

**Heure :** réveil vers 5h30 et départ vers 6h15 pour l'aérogare jusque 12h00 – 14h00

**Objet :** tentative d'embarquement.

**Lieu :** ZAPI + aérogare 2A

**Avec qui :** Mme B.R., Mme K.A., Mme J.E., Mme N.O. et K.

**Récit :**

Les 5 intéressés sont réveillés et amenés vers l'aérogare 2A, en prévision d'un vol vers le Cameroun. Une longue attente commence dans l'aérogare car il n'y a pas d'avion. En effet, pendant l'attente les intéressés ont contacté un steward camerounais par téléphone, qui les informe qu'il n'y aurait pas de vol vers le Cameroun avant le 19 juillet. Cette attente a lieu dans la salle où Mme N.O. et son fils ont été maintenus 2 jours avant. Les 5 personnes perçoivent un panier repas au cours de cette matinée. L'intéressée a indiqué à la PAF qu'il n'y avait pas de vols vers le Cameroun ce jour, mais il lui a été rétorqué qu'elle mentait. Tout le monde a eu accès aux toilettes et au téléphone, la porte étant laissée ouverte par l'agent de service, soucieux de l'effet de la chaleur sur l'enfant, dans cette salle. Tout le monde rentre en Zapi entre 12h00 et 14h00.

**Heure :** entre 17h00 et 18h00

**Objet :** intimidations en ZAPI

**Lieu :** local de police ZAPI

**Avec qui :** Mme B.R., Mme K.A., Mme J.E., Mme N.O. et K.

**Récit :**

Revenus en ZAPI, Mme N.O. et son fils ont fait une sieste, fatigués par les événements de la nuit précédente et de l'attente du matin. Mais ils ont été réveillés pour à nouveau descendre avec les bagages. Pendant le trajet, les agents de la PAF ont proféré des menaces de brutalités en cas de refus d'embarquer : "si vous partez aujourd'hui, il n'y aura pas de brutalité, si vous ne partez pas aujourd'hui, ce sera avec escorte". Pendant 45 minutes, les agents ont proféré des ultimatums, mais il n'y a pas eu de violence. Les 5 intéressés, qui avaient déjà été emmenés en aérogare le matin même, ont réaffirmé qu'aucun vol vers le Cameroun n'était prévu avant le 19 juillet.

**Heure :** de 18h30 jusque 23h30 – 24h00

**Objet :** tentative d'embarquement

**Lieu :** Aérogare

**Avec qui :** Mme B.R., Mme K.A., Mme J.E., Mme N.O. et son fils K., rejoints par Mme M.A. et Mme X.

**Récit :**

Les intéressés ont été enfermés dans la même salle mentionnée plus haut, dans l'aérogare 2A. C'est une salle avec deux bancs en fer collés au mur et il n'y a pas de fenêtre. L'agent de service, une femme grande

et métissée, proférait des insultes "nègres, on va vous enchaîner si vous refusez de partir". Un autre policier a mentionné que si elles résistaient, la PAF préviendrait les policiers de leur pays d'origine, et qu'elles seraient poursuivies là-bas.

Les intéressés ont été enfermés pendant de longues heures. Les femmes ont demandé à ce que l'on baisse la climatisation, mais les agents leur ont répondu qu'ils n'avaient pas les télécommandes. Les agents ne voulaient pas non plus leur donner de l'eau à boire, mais ont fini par le faire au moment où les intéressés sont sortis pour repartir en ZAPI vers 23h00 - minuit. Ils leur ont aussi refusé d'ouvrir la porte permettant d'avoir accès aux toilettes, malgré les coups des femmes portés contre la porte de la salle de maintien. Elles ont alors uriné dans des gobelets ou des bouteilles en plastique qu'elles ont trouvés à terre. Pendant que Mme B.R., Mme K.A. et K. étaient en train d'uriner, un policier est venu regarder par les miroirs de la porte. Les six agents (une femme et 5 hommes) ont continué à proférer à leur endroit des agressions verbales : "fichez le camp, vous êtes venus faire quoi ?". Madame K.A. leur a demandé de les traiter comme des êtres humains mais ces menaces ont duré pendant vingt minutes.

Les intéressés n'ont pas pu boire ni manger avant leur retour en ZAPI. Il leur a été dit qu'ils pourraient manger et boire arrivés en ZAPI, mais cela n'a pu se faire que vers minuit, grâce à l'intervention de la Croix Rouge.

Pendant le trajet de retour de l'aérogare, les policiers demandaient à Mme M.A. qui avait notamment dans ses bagages du poisson séché, de porter ses pourritures. Cette dernière très en colère a répondu que vous aussi vous êtes chez nous. Ses compatriotes l'ont aidée à transporter ses bagages pour monter dans le car. Ils sont rentrés à ZAPI vers minuit. Les bagages de Mme K.A. sont restés dehors jusqu'au lendemain, car elle a été emmenée à l'hôpital après son retour en ZAPI.

---

### **Lundi 17**

**Heure : réveil vers 4h00-4h30 et départ à 6h00 retour entre 15h00 et 18h00**

**Objet : tentative de reconduite mais pas de vol de la Cameroun Airlines ce jour.**

**Lieu : Aérogare 2A**

**Avec qui : Mme B.R., Mme K.A., Mme M.A., Mme J.E., Mme N.O. et K.**

**Récit :**

---

Après être arrivés dans le local de la police de l'aérogare 2A, les intéressés ont eu accès aux toilettes et au téléphone, la porte étant ouverte autant de fois que les intéressées en avait besoin. Un dialogue a été possible avec un des agents de la PAF, gentil et serviable, et déjà rencontré au cours des précédentes tentatives de reconduction, mais pas au cours de celle où des agents ont été injurieux. Il a indiqué avoir été au courant des incidents passés, qui ont été sources de tensions entre policiers. Il ne partage pas ces façons de faire. L'agent se renseignait au sujet de l'absence d'avion, mais disait ne pas être responsable au sujet de l'organisation des refoulements.

Lorsque les intéressées sont arrivées au couloir de la salle de rétention, une policière leur a demandé si elles voulaient embarquer. Elles ont refusé, mais elles ignoraient s'il y avait un vol et ce que la PAF a pu consigner : si la Police a notifié un refus d'embarquer ou pas.

De retour en ZAPI, les intéressés ont obtenu un repas tampon, distribué lorsque les maintenus ratent l'heure du repas.

---

### **Mercredi 19**

**Heure : réveil 4h00-4h30 départ à 6h00**

**Lieu : ZAPI et reconduite**

**Avec qui : Mme B.R., Mme K.A., Mme J.E. + tentative Mme N.O. et K.**

**Récit :**

Après avoir été réveillée pour préparer ses affaires et prendre un avion, Mme N.O. a indiqué au policier qu'une audience au Tribunal administratif était prévue le lendemain ainsi qu'une présentation à la Cour d'appel suite à un appel suspensif du procureur de la république. Il était donc nécessaire qu'elle assiste aux audiences, et a menacé que si on la forçait à prendre l'avion, elle déposerait une plainte contre la police. L'officier a indiqué à l'intéressé et à son fils de remonter dans leur chambre, alors que Mme B.R., Mme K.A., Mme J.E. sont restées dans le hall du départ. Une autre témoin, maintenue elle aussi en ZAPI puis revenue de l'aérogare, a indiqué avoir assisté à l'enchaînement des mains et des pieds des 3 femmes, comprenant une femme enceinte.

**Madame N.O. tient à témoigner des sévices subis, elle déclare : « pour une raison administrative, les personnes perdent le droit à la dignité, à la parole, à la vie. »**